



Les Échos de l'Île du Large



Christian DROMARD,
Président de l'association
des Amis de l'Île du Large Saint-Marcouf

Comment ne pas évoquer le drame ukrainien, une guerre encore impensable il y a peu. À notre façon, nous ne pouvons pas ne pas nous associer à ce que vit et subit ce peuple. Ce n'est pas notre rôle ici d'en dire plus, quoique nous en pensions, mais on ne peut pas ne pas mentionner que l'Île du Large est aussi un monument de résistance contre l'envahisseur. Evidemment, la comparaison s'arrête là.

Il n'en reste pas moins que notre association fait aussi preuve de résistance, depuis 19 ans, et bien davantage encore si on considère les premières démarches de sauvegarde dans les années 1960 et 1970.

Nous, les Amis de l'Île du Large, nous résistons contre l'abandon, la déshérence et, finalement, la ruine. Certes, la démolition des fortifications de l'Île du Large Saint-Marcouf, par le seul abandon à l'agressivité de la mer ne tuera personne. Faut-il pour autant tout arrêter ?

RÉSISTANCE !

C'est toute la question de la conservation du patrimoine historique : à partir de quel critère cette conservation devient inutile ? Qui devrait le dire ?

Nous résistons contre une maladie hélas encore trop répandue : l'incapacité à prendre une décision, l'incapacité à envisager des solutions inhabituelles, à faire confiance à l'initiative, au risque de rendre la sauvegarde de ce qui a été reconnu comme devant être protégé au titre de l'histoire et de l'architecture, encore plus difficile.

Alors, pour notre très chère et très petite île, qui porte le témoignage de quinze siècles d'histoire, nous aussi, les Amis de l'Île du Large, nous résistons, grâce à des bénévoles qui s'échinent à lutter contre les éléments, grâce à des donateurs généreux et de plus en plus nombreux, grâce aussi à des compétences qui se mobilisent, grâce aux Amis de l'Île du Large.

En dehors des chantiers, nous avons peu d'occasion de nous réunir et d'échanger. C'est, en principe, un des buts de l'assemblée générale. Toutefois, le calendrier de ce printemps 2022 rendait l'organisation d'une

tel réunion difficile. Elle se déroulera donc encore par correspondance au moyen des informations et du bulletin de vote que vous trouverez dans ce journal (P. 11). Lan dernier vous avez été très nombreux à y participer et nous comptons encore sur vous cette année.

En revanche, et pour pouvoir mieux vous informer et faire une sortie en mer autour de l'île, nous vous donnons rendez-vous pour une « Journée Saint-Marcouf », à Grand-camp-Maisy, à Carentan ou à Saint Vaast la Hougue, selon ce qui est le plus commode pour vous, afin d'échanger de vive-voix et, tout simplement, nous retrouver. Un dépliant d'information a été encarté dans ce journal et vous communiquera toutes les informations pour y participer et pour vous inscrire (P. 12).

**L'union fait la force
et permet de résister.**

Résistons !

**Retrouvez toutes les informations
sur les JOURNÉES SAINT-MARCOUF
dans le dépliant joint ici et inscrivez-vous vite
grâce au bulletin en dernière page de ce journal.**

S O M M A I R E

Résistance ! 1

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport d'activité 2021 2

Rapport financier 3

Orientations & actions 2022 et 2023 4

Budget prévisionnel 2022 5

NOUVEAU BATEAU

Sergeant Olson 5

CHANTIERS 2022

Programmation 2022 des travaux 6-7

HISTOIRES

The Battle of îles Saint-Marcouf 8

INSTITUTIONNEL

Mécénat de compétence 10

Bénévolat 10

VOTE, ADHÉSION & INSCRIPTION

Bulletin de vote, bulletin d'adhésion 11

Bulletin d'inscription

aux Journées Saint-Marcouf 12



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2022

Cette Assemblée générale 2022 se déroulera uniquement par correspondance, au moyen du bulletin de vote que vous trouverez en page 11 de cette publication, assorti du règlement de votre cotisation, si ce n'est pas déjà fait, à renvoyer dans l'enveloppe « T » sans l'affranchir, avant le 10 juillet 2022.

RAPPORT MORAL ET BILAN D'ACTIVITÉS 2021

Travaux

Par rapport à la programmation prévue, les travaux entrepris ont été limités par les conditions météo qui ont conduit à annuler deux semaines sur huit et permis de réaliser près de 80% des travaux d'entretien et de petites restaurations.

105 bénévoles ont participé aux chantiers 2021 sur le site et 20 bénévoles logisticiens (pilotes, préparation technique, chargement des barges de transport, entretien des outillages et moteurs, ravitaillement, cambuse, etc.).

130 aller-retours ont été effectués depuis les ports de desserte de Carentan, Sain-Vaast-la-Hougue, Quinéville, Grandcamp.

Le bilan des travaux 2021 (voir programmation et projection sur plan Les Echos d'avril 2021) :

- Rejointolement du batardeau Nord et de sa dame.
- Consolidation par cristallisation de l'angle de la jetée.
- Rejointolement provisoire du môle.
- Curage et rejointolement du caniveau du pied de la tour défensive circulaire : effectué à 70% env.
- Fin du curage et rejointolement de la digue nord au mortier chaux-sable (commencé en 2012)..
- Rejointolement et consolidation au sud du quai de déchargement au mortier chaux-sable, fin de la consolidation préliminaire, entretien récurrent.
- Curage et rejointolement de la partie sommitale du passage sous traverse / Glacis nord.
- Rejointolement sur la partie sommitale des soutènements des rampes à canons sud et nord.
- Rejointolement et restauration du réduit crénelé.
- Déblaiement et mise à jour de la margelle du puits de défense du pont-levis de l'entrée de la tour.

Ce bilan des travaux a été établi lors d'une réunion de chantier sur l'île regroupant outre les représentants de l'association et notre architecte, le Conservateur Régional des Monuments Historiques, l'Architecte des Bâtiments de France et leurs techniciens respectifs. Il a également servi de base pour l'élaboration de la proposition de programmation 2022.

Autres actions

- Recours judiciaire contre l'arrêté préfectoral portant protection du biotope de l'île du Large Saint-Marcouf devant la cour administrative d'appel : l'instruction suit son cours.
- Appui d'experts en écologie, biologie et ornithologie : à partir du diagnostic de situation, élaboration d'un projet de partition spatio-temporelle de l'île du Large en fonction des travaux et de la visite du public et du cycle de reproduction des oiseaux.
- Étude de projet d'une charpente de soutènement de la voûte du corps de garde NE, par l'architecte de l'association et signature d'une convention de prestation avec le lycée Doucet, de Cherbourg et sa classe terminale de construction bois & charpente pour la réalisation et la pose de cette charpente (voir les échos d'avril 2021).
- Signature d'une nouvelle convention tri-annuelle avec le lycée Simon de Laplace, de Caen, pour un séjour d'une semaine en septembre, pour un chantier-école en maçonnerie.
- Lancement d'une réflexion sur la reconstruction de la protection du port et du rempart nord.
- L'étude de la reconstruction de la digue ne semblant pas devoir être autorisée par le préfet, l'association entreprend sur sa propre initiative une réflexion sur cette question qui, comme l'ont constaté et écrit dans leur rapport d'expertise, les inspecteurs généraux du ministère de la Culture (consultable sur le site de l'association) est un chantier obligatoire. Un groupe de travail composé de notre architecte, un conservateur MH et un ingénieur spécialisé en ingénierie portuaire travaillent sur ce sujet.
- Projet de cabanes de chantiers pour un début de base-vie en hors-saison, avec la section menuiserie du Lycée Laplace de Caen.
- Installation d'une station météo avec camera, consultable en ligne, pour renforcer la sécurité de la desserte de l'île.

- Entretien du matériel, outillage et navires.
- Inauguration le 4 novembre de la nouvelle base logistique de l'association, mise à disposition par la mairie de Carentan, avec le Maire, les présidents des conseils de départements de la Manche et du Calvados, les Présidents des intercommunalités de Carentan, Omaha Isigny, Grand Cotentin, les parlementaires concernés.
- Signature d'une nouvelle convention tri-annuelle avec le lycée Simon de Laplace, de Caen, pour un séjour d'une semaine en septembre, pour un chantier-école en maçonnerie.
- Étude juridique et réglementaire du transport maritime des visiteurs. Cette question est très délicate du fait d'une législation très complexe et participe au projet de prise en charge de la gestion de l'île par l'association.

Communication, Presse et RP

- Ouest France, la Presse de la Manche, la Manche Libre, Journaux télévisés de France 2 et France 3 (publiés sur le site de l'association).
- Réunion de présentation de projet avec les élus territoriaux, les maires, les présidents d'intercommunalités, les sénateurs et députés concernés, le 4 novembre » à l'issue de l'inauguration officielle de notre nouvelle base logistique dans des locaux mis à notre disposition par la mairie de Carentan.
- Édition des « Echos de l'île du Large – Avril 2021 et Publication spéciale « Assemblée Générale - juin 2021.

Organisation & fonctionnement de l'association

- Élection d'un nouveau conseil d'administration, le précédent arrivant au terme de son mandat.
- AG annuelle par correspondance - juin 2021.
- Accord de mécénat en nature avec la Société Legallais, à Caen, pour la fourniture de matériel et outillage de chantier.
- Accord et versement de dons de la Fondation de l'Ouest (30 000€), versement de dons de la fondation Helping Hands (20 000 €).

Ce bilan montre une vivacité certaine de l'association, essentiellement due à nos bénévoles et à tous les soutiens qui nous sont dévolus malgré un manque de visibilité, malheureusement récurrent, quant à l'avenir de l'association et de ce monument historique. En tout cas, ils légitiment notre position et notre projet de nous présenter en gestionnaire, sinon en propriétaire, de l'île du Large Saint-Marcouf. Cette perspective sera la proposition d'orientation majeure de l'année 2022.

Christian Dromard, Président



Vous avez à voter pour ce rapport moral en cochant la case correspondante sur le bulletin de vote (AG 1) en page 11.

RAPPORT FINANCIER 2021

En 2021, l'activité chantiers a moins subi l'effet de la crise et la météo nous a davantage épargnés, ce qui explique une légère augmentation des charges.

Nos ressources propres, sont relativement constantes. Grâce au soutien des collectivités, mais aussi de nos mécènes, en particulier les fondations Langlois et Helping Hand, nous conservons un niveau de rentrées financières élevé.

Globalement, nos charges sont relativement stables les consultations techniques et juridiques représentent toujours une part importante du budget, si nous voulons avancer vers une évolution du statut de l'île, tant sur le plan ornithologique que juridique, nous devons développer une argumentation solide pour convaincre les décideurs.

L'excédent dégagé est pour l'essentiel mis en réserve dans l'attente d'autorisations nous permettant d'engager davantage de travaux de plus grande ampleur, ce que nous commençons à faire avec le soutènement de la voute du corps de garde, entièrement financée sur les fonds de l'association.

En ce qui concerne l'actif du bilan, l'aménagement de trois corps morts par un professionnel et le renouvellement des panneaux représentent plus de 10 000 € d'investissement. Nos liquidités sont en augmentation de 12 000 €.

Au passif, après affectation du résultat, nos réserves augmentent de 5 %, supérieures à 300 000 €, elles nous mettent en situation d'engager des travaux de restauration, indispensables pour préserver le monument et ses ouvrages maritimes.

Quant aux réserves, nous proposons d'affecter les 2/3 du résultat dans « autres réserves » pour un montant de 22 410,79 € et le tiers restant en « réserve pour projet associatif », soit 25 374 €.

Pierre Thomine, Trésorier

Compte d'exploitation

RECETTES	2021	2020
Ressources propres	19 885 €	14 125 €
Subventions d'exploitation	75 295 €	65 204 €
Autres produits de gestion	6 984,50 €	2 432 €
TOTAL	102 164,50 €	82 196 €

DÉPENSES	2021	2020
Achats	-5 557,29 €	-4 356 €
Autres achats et charges externes	-58 069,87 €	-57 531 €
Dotations aux amortissements	-5 308,54 €	-4 427 €
SOUS TOTAL	-68 935,70 €	-66 315 €
Produits financiers	422,38 €	435 €
Charges exceptionnelles	-35 €	0 €
TOTAL	33 616,18 €	15 881 €



Vous avez à voter pour ce rapport financier en cochant la case correspondante sur le bulletin de vote (AG 2) en page 11.

Bilan

ACTIF	2021	2020
Constructions	5 458,47 €	
Matériel amortissable	31 105,53 €	26 065,26 €
Autres immobilisations	862,80 €	5 456,16 €
Autres immobilisations financières	15,30 €	15,30 €
Stocks de marchandises	1 064,32 €	1 070,14 €
Créances	420,00 €	731,57 €
Valeurs mobilières de placement	263 783,01 €	278 437,84 €
Disponibilités	39 559,65 €	12 872,28 €
Charges constatées d'avance	264,60 €	1 664,25 €
Caisse	125,00 €	125 €
TOTAUX	342 533,68 €	326 311,80 €

PASSIF	2021	2020
Fonds associatif et réserves	273 582,80 €	232 335,15 €
Fonds associatif avec droit de reprise	33 377,66 €	58 743,83 €
Report à nouveau excédentaire	0 €	15 881,48 €
Dettes	1 957,04 €	19 351,34 €
Résultat	33 616,18 €	15 881,48 €
TOTAL	342 533,68 €	326 311,80 €

Résolutions

RÉSOLUTION SUR L'APPROBATION DES COMPTES 2021

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2021 faisant apparaître un bénéfice de	33 616,18 €
Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.	

RÉSOLUTION SUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'assemblée générale constate que le résultat économique à affecter s'élève à	
Bénéfice de l'exercice	33 616,18 €
Réserve pour projet associatif consommée	25 374,00 €
	58 990,18 €

L'assemblée générale décide d'affecter ce résultat comme suit :	
Réserve pour projet associatif 1/3 bénéfice 2021	11 205,39 €
Autres réserves	47 784,79 €
	58 990,18 €

Réserves après affectation du résultat

AUTRES RÉSERVES	
À nouveau au 01/01/2022	273 582,80 €
Affectation 2/3 bénéfices 2021 (33 616,18 x 2/3)	22 410,79 €
Réserve pour projet associatif consommé	25 374,00 €
	321 367,59 €

RÉSERVE POUR PROJET ASSOCIATIF	
À nouveau au 01/01/2022	33 377,66 €
Réserve pour projet associatif consommée	-25 374,00 €
+ affectation 1/3 bénéfices 2021 (33 616,18 x 1/3)	11 205,39 €
	19 209,05 €

ORIENTATIONS & ACTIONS 2022-2023

Elles s'organisent autour :

- des travaux
- de la gestion et de la mise en valeur de l'île du Large

Ces actions nécessitent une programmation assez souple et répartie sur deux ans compte tenu de l'incidence de certains délais administratifs et des aléas météo.

Les travaux

Travaux d'entretien et de petites restaurations

Ces travaux récurrents, font l'objet d'une programmation convenue avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques et l'Architecte des Bâtiments de France. Cette programmation est élaborée par l'architecte de l'association, sur la base des travaux effectués et des nécessités qui se révèlent, notamment après certaines tempêtes d'hiver.

Cette programmation est annexée à l'Autorisation d'Occupation Temporaire qui régit l'accès de l'association à l'île du Large. (voir P2 et P3)

La mise en œuvre des chantiers prévus avec les organismes de formation et de réinsertion, en septembre-octobre, est décidée après que la programmation de principe a été définie avec leur responsable. (Lycée Laplace de Caen, APJJ, Missions Locales, Lycée Doucet de Cherbourg)

Restauration de la protection du port et du rempart nord / Mécénat de compétence de BOUYGUES TP

Avec le concours d'une équipe d'ingénieurs bénévoles, spécialistes en travaux maritimes et portuaires, ainsi que grâce à un mécénat de compétence qui sera mis en œuvre en 2022 avec l'ingénierie du Groupe BOUYGUES TP, une proposition d'étude de restauration de la protection du port et du rempart nord (reconstruction de la digue et/ou d'un brise-lame) va être élaborée. Elle définira ainsi, à partir de données relevées sur place et d'études concomitantes, une proposition de stratégie de restauration pour la maîtrise d'ouvrage.

Elle s'inscrit dans le cadre des obligations légales qui incombent au propriétaire d'un monument classé « Monument Historique » et répond aux préconisations des experts de l'Inspection Générale des Patrimoines du Ministère de la Culture.

Gestion et mise en valeur de l'île du large

Principe de gestion

La situation de dégradation de l'île du Large est due à l'absence d'entretien depuis près d'une centaine d'années. L'île n'ayant plus aucun intérêt stratégique pour l'État-propriétaire.

De fait, l'île du Large est difficile à gérer par une collectivité publique seule : les particularités de son environnement maritime exigent une logistique complexe et d'autant plus coûteuse et difficile pour un organisme public que sa capacité d'accueil de visiteurs est limitée.

Depuis 2017, à la demande de l'association, l'île est intégralement classée MH. Cela renforce la question de sa maîtrise d'ouvrage, de sa réouverture au public, de sa gestion et de sa propriété.

L'association des Amis de l'île du Large démontre qu'une gestion associative est bien plus appropriée, notamment par ses chantiers et sa logistique bénévoles.

Par son expérience, son ancienneté, sa capacité de mobilisation de moyens et de compétences, notre association peut assurer la gestion de ce site, avec le concours des collectivités territoriales.

Le principe de se poser en gestionnaire de l'île été proposé et voté lors de nos dernières assemblées générales de l'association. 2022 sera donc consacrée à la présentation d'un projet de mise en valeur et de gestion de l'île que l'association soumettra aux collectivités publiques territoriales et nationales en perspective ou dans le cadre d'une offre de reprise à l'État, comme convenu lors d'une réunion des présidents de collectivités territoriales, des parlementaires et des élus locaux concernés le 4 novembre dernier.

Projet de mise en valeur

Un site naturellement nautique

L'île du Large étant la seule île accessible de la zone Manche-Est mer du Nord et abri maritime (SHOM) elle constitue de fait une destination nautique dont la mise en valeur et l'accessibilité est fort attendue par les plaisanciers de toute la baie de Seine et au-delà, ce qui renforce la nécessité de sa restauration et de sa mise en valeur.

Les restrictions de navigation ne concernent que l'Île de Terre, même si le périmètre définit par l'arrêté du PREMAR devrait être adapté, ne serait-ce que pour améliorer la sécurité de navigation et des conditions d'accès à l'île du Large.

L'association veut donc continuer à promouvoir l'île du Large auprès des mondes du nautisme et de la mer, en s'appuyant et intensifiant ses contacts avec les clubs nautiques de Manche Est et tous les organismes et supports fédérant le monde de la plaisance.

Contenu

- Répartition dans le temps et dans l'espace du site, permettant d'isoler une zone dédiée à la reproduction des oiseaux pendant la période concernée, et une zone d'activités (travaux et visites du public) pendant toute l'année, sur la base d'une évaluation ornithologique de l'île menée par un groupe d'experts spécialement mandatés et un comparatif des îles du littoral français comportant un monument historique, de dimension similaire, intégrées dans des zones de protection environnementale et ouvertes au public.
- modalités de transport et d'accueil des touristes et des plaisanciers,
- Restauration de l'accessibilité du port et de sa protection (voir travaux et projets)
- Options juridiques de reprise et de gestion du site (BEA, contrat de délégation de gestion, GIP etc.) pour notre association, en relation ou association avec les collectivités territoriales riveraines,
- les modalités de financement, étude d'une opération de financement participatif en 2023.
- Les activités envisageables à moyen et long termes.

Reprise de l'île par les collectivités territoriales et gestion par notre association

L'île du Large contribuant à l'attractivité culturelle, nautique et touristique de toute la zone Baie de Seine, il est logique de mobiliser les collectivités territoriales riveraines.

La mise en valeur de l'île du Large, la restauration des constructions, sa conservation et sa gestion s'inscrivent parfaitement dans les domaines de compétences de ces collectivités (nautisme, patrimoine, tourisme) qui constituent un cadre administratif pertinent et pragmatique.

Le Département de la Manche devrait être, via la commune de Saint-Marcouf de l'île, affectataire de l'île.

Le Département du Calvados a inscrit le projet de mise en valeur et de préservation des îles Saint-Marcouf, en soutien du Département de la Manche, dans ses orientations stratégiques. (voir sur le site de l'association).

La Région Normandie pourrait également participer à ce projet.

Condition SQN : reconsidérer l'interprétation des règles d'accès et de protection environnementale

Ce projet et cette éventuelle reprise du site par une ou plusieurs collectivités territoriales et/ou notre association implique de reconsidérer les mesures tendant à limiter l'accès à l'île :

Sur ces questions, notre projet de mise en valeur peut revêtir un caractère très emblématique d'une conservation active du patrimoine, tant historique que naturel, et, ainsi, être porté par un très large public au moyen d'une stratégie participative que l'association veut développer.

Notre association, avec les collectivités territoriales riveraines, ne cherche à nier ni la qualité environnementale de l'île, ni de celle de la zone Baie de Seine occidentale, ni la protection des oiseaux, mais seulement d'adapter ces mesures pour l'accomplissement d'un projet équilibré de mise en valeur et de conservation patrimoniale et naturelle.

Ce projet répond aux principes fondamentaux de N 2000 qui considèrent l'accès du public comme une condition essentielle de sa sensibilisation à la protection de l'environnement.

Autres actions

- Mécénat de compétence avec le groupe AXA par la mise à disposition d'un cadre, pendant trois ans avec mission de réorganiser la gestion des adhésions (740 lignes), le calendrier logistique des chantiers et la comptabilité par un seul logiciel. (voir P. X)
- Réorganisation du système de gestion adhésions, inscriptions chantiers et comptabilité, avec ASSOCONNECT, certification des comptes par un expert-comptable (exercice 2022), puis par un Commissaire aux Comptes (2023).
- Refonte du site web, maquette et contenu, plus lisible, plus réactif, et mieux connecté avec les réseaux sociaux.
- Edition de deux numéros « Echos de l'île du Large diffusés par routage postal à 1200 exemplaires et publié sur le site de l'association.
- Mise en œuvre d'un groupe de recherche « histoire & archives » (avec l'aide du services historique des armées à Vincennes et les services historiques de l'armée britannique (période d'occupation de l'île de 1789 à 1802, relais de la Correspondance et des émigrés).
- Les journées de Saint-Marcouf à Grandcamp-Maisy, Carentan et Saint Vaast la Hougue
- Développement du mécénat, de compétences et financier.



Vous avez à voter pour cette orientation en cochant la case correspondante sur le bulletin de vote (AG 3) en page 11.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

Nos prévisions prennent en compte une augmentation de l'activité chantiers, que nous espérons cette année en augmentation.

Grâce à nos soutiens publics et privés, nous pouvons non seulement maintenir cette activité mais aussi investir, avec notamment l'achat d'un bateau de charge pouvant transporter en toute sécurité aussi bien passagers que matériaux.



Vous avez à voter pour ce budget prévisionnel en cochant la case correspondante sur le bulletin de vote (AG 4) en page 11.

RECETTES	
Livres et produits dérivés	1 200 €
Participation chantiers	6 000 €
Subventions	25 500 €
Fondations	50 000 €
Dons	9 000 €
Cotisations	11 000 €
Produits divers	400 €
TOTAL	103 100 €

DÉPENSES	
Achats, fournitures et assurances	20 350 €
Chantiers (travaux, alimentation chantiers transports, bateaux)	19 900 €
Rémunérations (intervenants, architectes, cabinets d'études, avocats)	21 000 €
Services extérieurs (publicité, communication, missions...)	9 250 €
Frais bancaires et charges de gestion	2 540 €
Amortissements	9 000 €
TOTAL	82 040 €

RÉSULTAT D'EXPLOITATION PRÉVISIONNEL	21 060 €
---	-----------------

UN NOUVEAU BATEAU POUR LES CHANTIERS : Le « Sergeant Olson »



Portrait d'Harvey Olson

C'est le nom du nouveau navire de l'association qui va entrer en service dès le 1^{er} août prochain, dès l'ouverture des chantiers 2022.

La desserte des chantiers et les besoins en logistique, ainsi que l'évolution des travaux, nécessitaient un nouveau bateau dont le cahier des charges a été élaboré par un groupe de travail composé de Benoît Tuvée, Thomas Bracqbién, Pierre Thomine et Xavier Grawitz, tous pilotes et marin confirmés.

Il s'agissait donc de trouver un bateau « de charge », ayant une grande capacité d'emport, en personnes et en fret, avec peu de tirant d'eau, qui puisse s'échouer et partir d'une plage, stable à la mer, et dont la timonerie se trouve vers l'avant ou vers l'arrière, pour dégager un espace de chargement le plus grand possible.

Après de nombreuses recherches, sur le marché de l'occasion, bien entendu, nous avons trouvé, à l'autre bout de l'hexagone, un club de plongée qui souhaitait se défaire d'un bateau répondant aux caractéristiques qui avaient été définies.

Ce semi-rigide, de type SRMN (Semi Rigide Marine Nationale) de 7,30 m, propulsé par un moteur hors-bord de 200 cv, peut embarquer jusqu'à 20 passagers (réduit à 12 par la réglementation maritime) ou 2 tonnes de fret, (ce qui correspond, par exemple, à 2 citernes de 1000 L d'eau douce pour nos chantiers)

Notre équipe de logisticiens bénévoles s'emploient à l'aménager pour qu'il puisse être utilisé comme transport de personnel mais aussi de fret.

Ce bateau d'occasion, assorti de sa remorque de transport homologuée, ce qui permettra aussi des départs/arrivées rapides depuis la plage d'Utah, a nécessité un budget de 30 000,-€ frais de mise en route compris. Ce coût est très facilement amortissable par les économies qu'il va permettre de réaliser en optimisant nos navettes vers l'île.

Nous avons baptisé ce nouveau bateau du nom de ce soldat américain, de vingt-trois ans, qui commandait le premier groupe de quatre commandos, appartenant au 4th Calvary Group de l'armée des USA, à avoir débarqué sur l'île du Large, le 6 juin 1944, à 4h30 du matin, armés de couteaux. Ils furent rejoints une demi-heure après par 132 G's. La prise de l'île du Large

coûta deux morts et dix-sept blessés, déchiétés par les mines allemandes. Ainsi, l'île du Large était une des toutes premières terres françaises libérées, ce qui permettait de lancer le débarquement sur Utah une heure après.

Une plaque commémorative a été posée sur un des murs de la terrasse dite « de l'amiral ». Malheureusement, nous n'avons jamais pu accueillir sur l'île les vétérans ou leurs descendants lors des grandes commémorations du Débarquement, l'île étant réservée aux oiseaux à ce moment-là...



Notre nouveau bateau

CHANTIERS

Programmation 2022 des travaux conservatoires



Édouard Grisel

Édouard Grisel est un architecte et ingénieur spécialisé en patrimoine et en construction écologique de la Manche. Était encore étudiant, il a participé aux chantiers d'été comme bénévole, puis est devenu architecte-conseil de l'association.

Cette synthèse énumère les travaux des prochaines campagnes de chantier de l'île du Large Saint-Marcouf. Elle s'inscrit dans le cadre de la coopération établie entre l'association Les Amis de l'Île du Large Saint-Marcouf et la DRAC Normandie.

Nous proposons de poursuivre notre programme d'entretien sur les maçonneries auquel s'ajoute le poste I lié à la sécurité au débarquement. Cette liste est établie par ordre de priorité sous réserve de météo et marée favorables.

(Chaque numéro de paragraphe est reporté sur le plan ci-contre P. 7).

I. Sécurisation du corps de garde Nord-Est

De la voûte du corps de garde ne subsiste depuis la seconde guerre mondiale que la naissance Nord-Est. Cette maçonnerie surplombe un étroit passage constituant le débarcadère ainsi que la liaison entre les défenses à la mer et l'intérieur du fort.

Ce lieu de passage obligé des personnels travaillant sur l'île, est menacé par l'effondrement de la maçonnerie. Il apparaît indispensable pour la sécurité des personnes de conforter ces vestiges. Un projet d'étalement est proposé aux services de l'État pour accord.

- **Étalement** des naissances de voûtes par contrefiches en chêne ou châtaignier conformément au projet établi. Pose de filets ou de panneaux amovibles contre les chutes de pierre. Mise en oeuvre par le lycée professionnel Doucet de Cherbourg.
- **Cristallisation** des maçonneries au mortier chaux-sable.

Avancement : 2019 : Purge légère pour mise en sécurité.

2021 : Réalisation du projet et partenariat avec école professionnelle.

II. Rejointoiement sur le couronnement du pignon de la poudrière de 1864

L'absence de rejointoiement des maçonneries

élevées menace la sécurité des personnes et la pérennité des ouvrages.

- Curage des joints. **Jointoiement** au mortier chaux-sable. Confortation sous le parement restant par glacis chaux-sable.

Avancement : 2017-2018 : Jointoiement du pan Sud-Est.

III. Rejointoiement du batardeau Nord et de sa dame

En l'absence de digue, le batardeau prend de plein fouet la vague. Il nécessite un coulinage sur les parties sommitales de la dame ainsi que sur la bâtière du batardeau.

- **Coulinage** au coulis de chaux et sable fin

Avancement : 2020 : Réfection des joints et coulinage sur le batardeau.

2021 : Coulinage de la dame sur les parties accessibles depuis la passerelle.

IV. Consolidation pour cristallisation de l'angle de la jetée

En état de ruine, la cohésion de l'angle de la digue est menacé à chaque marée. Il nécessite une consolidation régulière.

- **Jointoiement et renforcement du blocage** sur les maçonneries arrachées.
- **Coulinage** au coulis de chaux des parements, en particulier au Nord.

Avancement : 2012-2021 : Campagnes de jointoiement et consolidation récurrentes.

V. Rejointoiement du Môle

En l'absence de digue, le môle prend de plein fouet la vague. Il nécessite un rejointoiement annuel.

- **Coulinage** au coulis de chaux et renforcement du **blocage** au revers des pierres en place.

Avancement : Non commencé.

VI. Rejointoiement et consolidation de la contre-escarpe de la Cognée

Les défenses à la mer nécessitent un entretien annuel par tranche en fonction des tempêtes hivernales.

- Curage des joints. **Jointoiement** au mortier chaux-sable.

Avancement : 2012-2020 : Campagnes de jointoiement représentant 90% de la surface.

VII. Rejointoiement de la digue Nord

Les défenses à la mer nécessitent un entretien annuel par tranche en fonction des tempêtes hivernales.

- En recherche : Curage des joints coulinage et **jointoiement** au mortier chaux-sable.

Avancement : 2012-2021 : Curage/jointoiement sur toute la surface.

VIII. Rejointoiement et consolidation au Sud du quai de déchargement

Le quai partiellement ruiné nécessite un entretien annuel car il reste extrêmement vulnérable à la vague.

- Curage des joints. Coulinage et **jointoiement** au mortier chaux-sable.

Avancement : 2012-2020 : Campagnes de jointoiement et consolidation récurrentes.

IX. Rejointoiement du caniveau du rempart du port

Le caniveau collecte les eaux pluviales de la tour vers le port. L'absence d'étanchéité par végétalisation des joints freine l'évacuation des eaux et menace la cohésion des fondements de maçonnerie.

- Curage des joints. **Jointoiement** au mortier chaux-sable.

Avancement : 2020-2021 : Déblaiement de la terre encombrant le caniveau.

X. Rejointoiement du caniveau au pied de la tour défensive

Le caniveau collecte les eaux pluviales de la tour vers le port. L'absence d'étanchéité par végétalisation des joints freine l'évacuation des eaux et menace la cohésion des fondements de maçonnerie.

- Curage des joints. **Jointoiement** au mortier chaux-sable.

Avancement : 2020-2021 : Déblaiement de la terre encombrant le caniveau.

XI. Protection du rempart du port

L'extrémité Nord du rempart du port présente une maçonnerie arrachée depuis l'effondrement du corps de garde. Cette maçonnerie ouverte au-dessus de l'accès principal du fort menace la sécurité des personnes et la pérennité de l'ouvrage.

- Pose d'un filet de protection contre les chutes de pierres.

Avancement : Non commencé.

XII. Rejointoiement du réduit crénelé

L'absence de rejointoiement des maçonneries élevées menace la sécurité des personnes et la pérennité des ouvrages.

- Curage des joints. Coulinage et **jointoiement** au mortier chaux-sable.

Avancement : 2020-2021 : Réalisation des joints en partie sommitale.

XIII. Étalement des baies latérales du poste électro-sémaphorique

Les étais en substitution des contre-linteaux disparus ne constituent pas des confortations suffisantes.

- Sur chaque baie : confortation composée d'une poutre en douglas ou en chêne. Calage sous arc surbaissé.

Avancement : Non commencé.

XIV. Recharge des pans de traverse

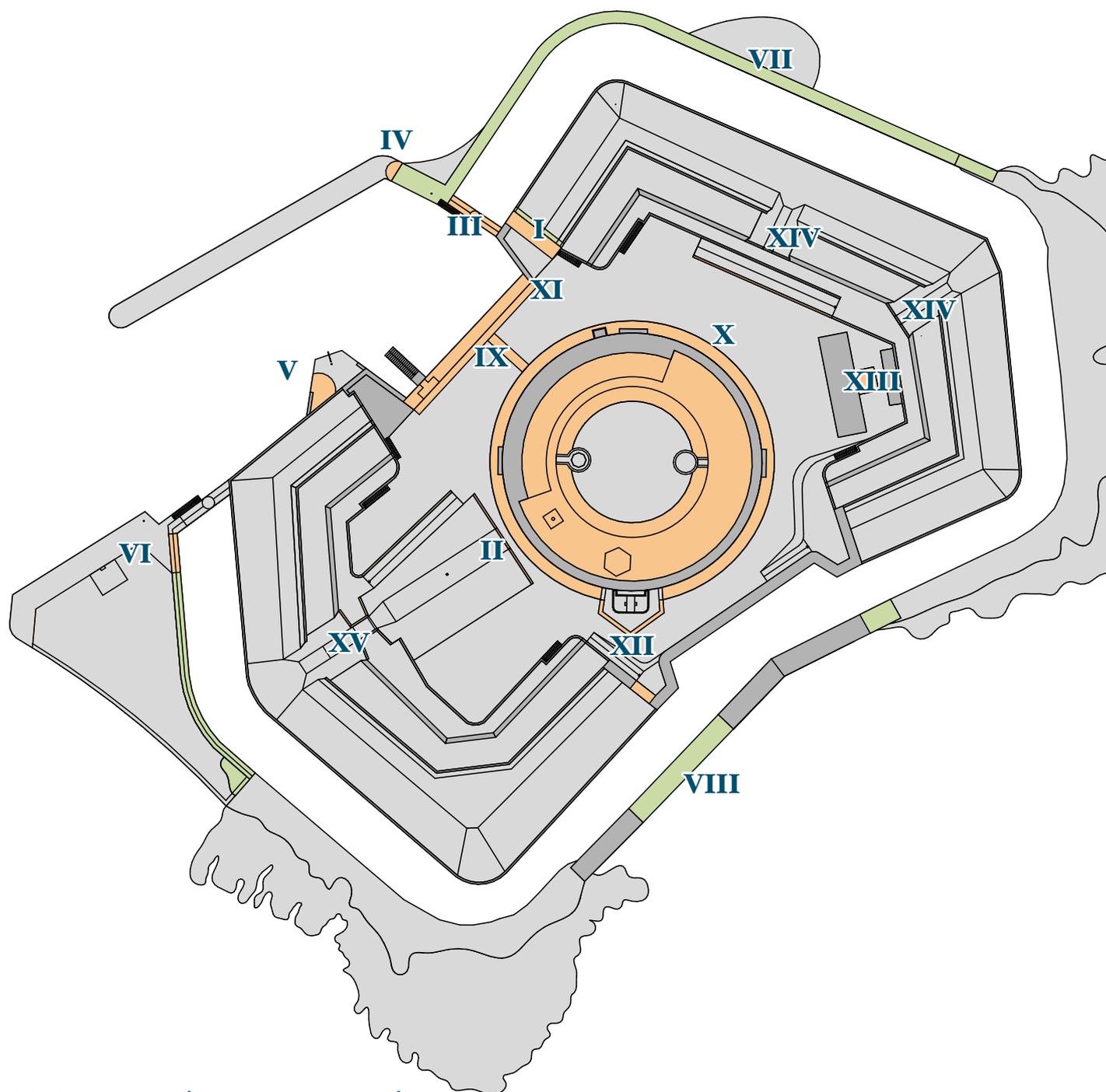
Les pans végétalisés des traverses sont fortement dégradés par la présence ornithologique. Ces dégradations mettent en péril la stabilité des ouvrages maçonnés.

- Désherbage mécanique des pans de traverse. Recharge des pans par relève des terres prises en pied.

Avancement : Non commencé.

Jointoiement des moellons au mortier chaux-sable :

- Joints verticaux façonnés à biseaux dito joints existant. Joints horizontaux couvrant dit à pierres-vues.
- Dosage des mortiers de joint : 3 vol. NHL5 Saint Astier + 3 vol. Sable de Lanion 0/2 + 3 vol. Sable de Lieusaint 0/4.
- Pour les maçonneries submergées seulement : Ajout de 20% de ciment prompt naturel. Un bouchon de Teepol incolore par bétonnière peut être ajouté comme agent mouillant pour améliorer la cohésion des mortiers.



Entretiens envisagés par ordre de priorité :

- I** Sécurisation du corps de garde Nord-Est
- II** Rejointoiement sur le couronnement du pignon de la poudrière de 1864
- III** Rejointoiement du batardeau Nord et de sa dame
- IV** Consolidation pour cristallisation de l'angle de la jetée
- V** Rejointoiement du Môle
- VI** Rejointoiement et consolidation de la contre-escarpe de la Cognée
- VII** Rejointoiement de la digue Nord
- VIII** Rejointoiement et consolidation au Sud du quai de déchargement
- IX** Rejointoiement du caniveau du rempart du port
- X** Rejointoiement du caniveau au pied de la tour défensive
- XI** Sécurisation du rempart du port
- XII** Rejointoiement du réduit crénelé
- XIII** Étaieement des baies latérales du poste électro-sémaphorique
- XIV** Recharge des pans de traverse

HISTOIRES DE SAINT-MARCOUF

The battle of iles Saint-Marcouf 7 Mai 1798



Edmond Thin

Edmond Thin, est administrateur de l'association et coordonne plus particulièrement les recherches historiques pour l'association. Il est l'auteur d'une histoire des îles : « Les îles Saint-Marcouf » (OREP 2005, rééditée en 2013, suite à l'épuisement rapide de la première édition). Il a publié également « La Hague en Cotentin » (OREP 2015), « Les tours Vauban de Saint-Vaast-la-Hougue » (réédition en 2018), « Les seigneurs de Dur-Ecu » (Heimdall 2018).

À ce jour, les historiens qui ont évoqué l'occupation anglaise des îles (1795-1802) se sont appuyés sur les seules sources françaises, ne s'attardant guère sur la personnalité de Charles Price, officier chargé de commander les troupes occupantes, ou la description des navires affectés à la défense des îles. Cet article, en prélude à une publication plus complète, tente de combler cette lacune, grâce à la consultation de diverses sources anglaises.

C'est le capitaine sir Sidney Smith (le futur amiral) qui, le 4 juillet 1795, prend possession des îles Saint-Marcouf restées désertes et les fortifie, y débarquant une troupe composée de 500 marins et soldats du Royal Marines, comprenant un grand nombre d'« invalides » (soldats partiellement inaptes à un service actif, du fait de graves blessures). Smith fait construire sur les deux îles des redoutes, casernes et batteries de canons. Plusieurs canonnières renforcent la défense des îles, ainsi qu'une batterie flottante, construite spécialement sur sa demande. Enfin, la Royal Navy approvisionne les îles en nourriture, mais aussi en sacs de terre pour permettre l'aménagement sur place de potagers !

Le lieutenant Charles Papps Price est, avant la tentative de débarquement des Français, un officier mal considéré par sa hiérarchie, n'ayant jamais obtenu d'avancement, contrairement aux propos de Gabriel

Vanel (*Les Anglais aux îles Saint-Marcouf*, Caen, L. Jovan éditeur, 1910) qui le décrit comme « un des meilleurs officiers de l'armée anglaise » ! Toutefois, en août 1795, il assure désormais le commandement de la canonnière HMS *Badger*, en remplacement du lieutenant Lewis Mortflok, appelé à commander une prise de guerre, le brick français *Crachefeu*. Toutefois, Price semble passer une grande partie de son temps sur les îles avec une prostituée qu'il a amené de Portsmouth...

Le HMS *Badger* (Blaireau), de type *hoy*, est l'un des 19 petits navires hollandais de service, de 18,5 m de long et gréés en sloop, qui avaient été achetés rapidement, dès 1793, par l'Amirauté, après la déclaration de guerre de la France. L'objectif était doter la Royal Navy de canonnières côtières, réclamées par Smith pour les combats en eau peu profondes. Ces canonnières sont armées d'un canon de 24 et de 3 caronades de 32 livres et sont servies par un équipage de 30 marins.

Price se voit confier, en plus du commandement du *Badger*, le commandement des troupes stationnées sur les deux îles Saint-Marcouf et celui de la flottille anglaise affectée à la protection rapprochée des îles, composée initialement de 3 canonnières, les HSM *Badger*, *Hawke*, *Shark* (l'équipage de cette dernière canonnières se mutinant durant la nuit du 11 décembre 1795 et allant se rendre aux Français, à Saint-Vaast-la-Hougue), d'une batterie flottante, le HMS *Sandfly* et d'un brûlot, le HMS *Nancy*.

Enfin, les Anglais disposent aussi d'une petite escadre de trois navires, commandée par le capitaine Hotham, qui commande lui-même le HMS *Adament*, vaisseau de 50 canons et 350 hommes d'équipage, accompagné par le HMS *Eurydice*, commandé par le capitaine Talbot et armé de 24 canons, et le HMS *Orestes*, commandé par le capitaine Haggett et armé de 18 canons.

Au moment de l'attaque française, cette petite escadre se trouve mouillée à 6 miles des îles et immobilisée du fait d'un manque de vent. En plus, les proches abords des îles (et le bras de mer entre elles, avec 2,5m de fond à marée basse) ainsi que les

hauts fonds des bancs de Saint-Marcouf, à l'ouest, et du Cardonnet, à l'est, ne facilitent guère l'approche d'un vaisseau de guerre au tirant d'eau conséquent, à savoir 5,37m pour le HMS *Adament*.

A la levée du jour, Price, depuis son poste d'observation sur l'île de Terre, voyant la ligne des canonnières et bateaux plats des assaillants se rapprocher de la face sud-ouest de la redoute implantée à l'ouest, fait ouvrir aussitôt le feu par son artillerie, comprenant d'après les estimations françaises, près de 90 bouches à feu. Les plus puissantes sont 9 canons de calibre 24, 3 caronades de 24 et 2 caronades de 32. La flottille française réplique immédiatement avec ses 52 canons, ceci durant les deux premières heures de l'attaque... Le feu des canonnières françaises doit couvrir, l'approche des bateaux plats chargés de troupes prêtes à débarquer.

En dépit du feu continu des Anglais, quelques barges françaises poursuivent leur approche jusqu'à se trouver à portée de mousquet (environ 46m) des troupes anglaises. La garnison des Royal Marines, qui se trouve sur l'île, ouvre à son tour le feu tandis que l'artillerie anglaise endommage ou coule l'une des barges parmi les 5 ou 6 prêtes à débarquer leurs hommes. Au total, 10 Français sont tués et 15 blessés, sur les deux canonnières et 5 bateaux plats les plus exposés, car les plus proches. Ces chiffres sont certifiés dans les rapports du capitaine du Génie Galbois ou du capitaine Vallée commandant la canonnière *L'éclatante*. Le reste de la flottille éparpillée n'a pas réellement participé au combat, jusqu'à ce que la retraite s'impose, même aux plus courageux.

La flottille se replie donc et se retrouve portée vers l'île du Large, essuyant désormais le feu de la batterie du lieutenant Richard Bourne, commandant le HMS *Sandfly*. Cette batterie flottante, longue de 24m, est équipée de deux caronades de 68 livres, plus faciles à manœuvrer que les canons et sans recul, utiles pour les combats rapprochés ou d'abordage. Le *Sandfly* inflige quelques dégâts supplémentaires à la flottille qui poursuit sa retraite.

L'échec des Français résulte d'une très forte résistance anglaise dotée d'une puissante de feu continue et, à l'inverse, du manque d'ardeur des combattants pour ne pas dire de la covardise de certains assaillants. Le citoyen Kilmaine, général en chef de l'armée des côtes d'Angleterre, accusera même, dans son rapport au président du Directoire exécutif, certains capitaines d'ivresse et de lâcheté.

La flottille comprenait environ 3000 hommes et non pas six ou sept mille, comme le prétendra Price dans ses rapports à l'Amirauté !

Du côté britannique, les principaux officiers concernés s'empressent d'adresser leurs comptes rendus au Secrétaire d'Etat, Evan Nepean, Secrétaire du Conseil l'Amirauté. Le capitaine Hotham, dans sa lettre du 8 mai écrite à bord de l'*Adament*, au mouillage des îles, regrette d'avoir vu ses trois bâtiments bloqués par l'action conjuguée du manque de vent et des courants de marée. Cette situation a obligé les 3 navires à s'ancre, alors qu'Hotham avait été informé par Price, dès le 6 mai, que la flottille française se rapprochait des îles. Lorsque l'escadre d'Hotham a enfin pu se rapprocher des îles, les bateaux ennemis étaient déjà loin, en train de battre en retraite.

Dans son principal rapport, envoyé le 9 mai depuis le *Badger*, Price rappelle, de façon réaliste, le déroulement de l'attaque française, sans évoquer la part prise par ses propres canonnières ou son brûlot, mais il grossit par contre sans vergogne les pertes françaises, 5 ou 6 barges ou canonnières coulées avec la totalité des équipages ou le nombre des assaillants !

Par contre, Price met en valeur l'action de ses collaborateurs, à commencer par le lieutenant Bourne qui aurait causé de gros dommages aux Français lors de leur retraite, grâce à l'action de sa batterie flottante, également le lieutenant Enfor qui commandait avec vigueur une partie des Marines défendant la redoute anglaise, ou encore le lieutenant Maughan, mis à sa disposition et provenant de l'*Adament*, pour commander les deux canons détachés et une casemate de l'île. De même, Price note l'excellente conduite du sergent Henderson avec ses marins et canonnières. Au final, il déplore un tué, deux Marines et un homme d'équipage blessés, et quatre canons à remettre en état.

Enfin Bourne, à bord du *Sandfly*, sa batterie mouillée devant la grève ouest de l'île du Large, précise pour sa part, qu'il n'y a eu ni tué ni blessé sur l'île, lors de son engagement contre les Français qui battaient en retraite.

La défense victorieuse des îles ayant été très appréciée en Grande-Bretagne, le lieutenant Price est enfin nommé capitaine et demeurera commandant des îles jusqu'en 1802, année où les îles seront restituées à la France.



L'île de Terre, avec de gauche à droite, le potager, la redoute ouest (en bleu ciel), les casernes et les lignes de retranchements. (SHD Vincennes)



Gravure anglaise de propagande, 1798.



ENTRÉE DU FORT DE L'ÎLE DU LARGE SAINT MARCOUF APRÈS RESTAURATION

BÉNÉVOLAT

L'association a aussi la chance de pouvoir s'appuyer sur des compétences très « pointues », notamment en matière de constructions portuaires et en milieu maritime.

Ces amis de l'île du Large savent tout des contraintes qu'impose la mer à un ouvrage de défense à la mer, et comment optimiser un projet en termes de stabilité, de durée, de maintenance aussi et, bien sûr, de coût. Ce sont autant de notions très importantes pour le projet de reconstruction des ouvrages du port de l'île du Large, à commencer par la digue nord qui protège le port et le rempart.

Ces bénévoles sont à l'origine de l'accord de partenariat que l'association a pu conclure avec Bouygues Travaux Publics en mécénat de compétence pour l'étude de la reconstruction de cette digue.

La technicité nécessaire pour cet ouvrage est très complexe : outre les questions de maçonnerie, de définition des structures, l'éloignement de l'île des ports de desserte, son accostage, la logistique nécessaire, la taille de l'île et la possibilité, très restreinte, de faire évoluer des engins de chantier, il faut également tenir compte des contraintes très spécifiques d'un monument historique.

Ainsi Jacques Ducrocq, Philippe Hamel et Jean-Pierre Vurpillot mettent à disposition de l'association leur expérience, leurs connaissances et leur disponibilité pour élaborer, avec notre architecte Edouard Grisel et avec Jean-Michel Perrignon, un autre bénévole, Conservateur Général Honoraire du Patrimoine et ancien Architecte des Bâtiments de France. Ils forment ensemble un groupe de compétences de très haut niveau.



Jacques Ducrocq

Enfant du Havre, j'ai eu la mer, le port et ses digues pour horizon. L'essentiel de ma carrière s'en est évidemment ressenti. Dès la sortie de mon école d'ingénieur j'ai travaillé sur un projet portuaire au Maroc et ainsi, projets après projets, j'ai participé à divers chantiers fluviaux et maritimes à travers le monde, pendant près d'un demi-siècle ; construction d'ouvrages portuaires, de digues, de quai de débarquement, de terminaux maritimes, ainsi qu'à un grand nombre d'études dans ces mêmes domaines.

L'activité des Travaux Publics ne se limite pas à la seule réalisation de chantiers, qui reste la partie noble du travail, mais comporte de nombreuses facettes très diverses.

Mon activité de conseil et de bénévoles pour l'association des Amis de l'île du Large, me permet de transmettre mon savoir à des plus jeunes, tout en cherchant des solutions innovantes pour l'île du Large et l'association.



Philippe Hamel

Titulaire d'un DUT Génie Civil en 1978, je me suis orienté aussitôt par goût vers les grands chantiers de travaux maritimes, tout d'abord en France métropolitaine puis très vite dans les territoires d'Outre-Mer, et plus tard à l'étranger.

Dans ce cadre, j'ai participé comme conducteur de travaux à divers chantiers de construction de quais, de digues en enrochements, d'ouvrages portuaires...

A partir des années 2000, les projets devenant beaucoup plus importants, je me suis orienté vers la gestion soit de contrats de sous-traitance, soit de fourniture des matériaux nécessaires à la construction des ouvrages.

Enfin, j'ai, durant de nombreuses années, participé aux études de prix de projets maritimes.

Né et ayant vécu toute ma jeunesse dans le Cotentin, je n'ai découvert les îles de Saint-Marcouf que récemment. Toutes mes activités professionnelles trouvent sur l'île du Large un prolongement naturel, humain et technique.



Jean-Pierre Vurpillot

Mon diplôme d'ingénieur en poche, j'ai rejoint une entreprise d'un grand groupe de BTP français, spécialisée dans l'activité parapétrolière, les travaux maritimes et fluviaux, en France et à l'International. J'ai ainsi participé à la construction de quais, jetées, appontements, mais aussi de gros projets tels que ports, terminaux pétroliers ou gaziers.

À l'International, il y a quelques années, les communications avec la France étaient difficiles, les entreprises locales peu spécialisées. Les travaux se faisaient donc avec les moyens propres de l'entreprise, tant en matériel qu'en personnel. Le chantier se devait d'être autonome et sur site se définissait, entre autres, la planification, les méthodes des travaux, toutes les études pour que tout se déroule correctement.

C'est cette expérience que je souhaite mettre au service de l'Association, afin de participer à l'étude d'un ouvrage maritime qui protégerait l'existant et permettrait l'accostage de plaisanciers et de visiteurs, en toute sécurité, sur l'île du Large.

LES MÉCÉNATS DE COMPÉTENCE EN FAVEUR DES AMIS DE L'ÎLE DU LARGE

Le mécénat de compétence consiste, pour une entreprise, à mettre des collaborateurs à disposition d'un organisme d'intérêt général qui vont mobiliser pendant un temps leurs compétences ou leur force de travail, pour un projet précis. Ces collaborateurs sont mis à disposition sur leur temps de travail et sont normalement rémunérés par leur entreprise qui, de ce fait, bénéficie de conditions fiscales avantageuses.

Le mécénat de compétences est différent du bénévolat qui consiste, pour un individu, à donner de son temps personnel sans contrepartie directe ou indirecte.

Cette année, l'association a conclu deux opérations de mécénat de compétence, l'une avec le groupe AXA, l'autre avec la société Bouygues Travaux Publics.

AXA



Christophe Brunet

Créée en 1991 par Claude Bébéar, AXA Atout Cœur est une association loi 1901 ayant pour but d'engager les collaborateurs et Agents Généraux d'AXA au service de la société autour d'actions solidaires. AXA Atout Cœur agit principalement dans les domaines de l'exclusion, de la prévention des risques et de la protection de l'environnement, en France et 37 autres pays.

Pour aller plus loin dans l'engagement bénévole des collaborateurs, AXA Atout Cœur (en partenariat avec AXA) a lancé en 2016 un dispositif de mécénat de compétence qui permet aux collaborateurs d'AXA, d'accomplir une mission sur leur temps de travail, pour une période de 1 à 3 ans, au profit d'association ou de fondation, reconnue d'intérêt général ou d'utilité publique. Pour réaliser ses missions, l'association peut s'appuyer sur les compétences de collaborateurs mis à disposition par AXA à titre gracieux.

Après 33 ans chez AXA où j'ai occupé des fonctions d'ingénieur, puis de direction dans le domaine des infrastructures informatiques, j'ai demandé à bénéficier de ce programme en proposant de m'engager pendant

3 ans en partageant mon temps entre Emmaüs et les Amis de l'île du Large Saint-Marcouf. En effet, à l'approche de la retraite, je suis très heureux de pouvoir m'investir dans des projets solidaires et sociétaux.

Le projet porté par l'association des Amis de l'île du Large me motive par son ambition de permettre au grand public d'accéder à notre patrimoine, dans le respect de l'environnement. Je viens à Grandcamp-Maisy depuis 25 ans et j'ai le sentiment que nous, les grandcopais, nous avions un peu abandonné notre île et son superbe fort... Avec l'aide des départements riverains de la Manche et du Calvados, des amis et des mécènes qui soutiennent notre patrimoine culturel, il ne tient qu'à nous de les sauver !

Je remercie l'équipe des bénévoles de l'association pour leur accueil, c'est avec grand plaisir que je les rejoins pour les soutenir dans leurs actions, en mettant à profit mes compétences dans les domaines de l'informatique, de l'organisation et de la planification.

Christophe Brunet est donc plus particulièrement chargé de la réorganisation de l'informatique de gestion (comptabilité, adhésions) et de l'organisation de la logistique, notamment en matière de transport et d'approvisionnement des chantiers. De plus, de par ses origines grandcopaise, il s'emploiera également à animer la zone Grandcamp qui est une des bases et l'un des ports de desserte de l'île du Large.

Bouygues Travaux Publics

L'association a signé une convention de mécénat de compétence avec la société Bouygues Travaux Publics le 26 janvier 2022, pour étudier les options de restauration et de conception de la digue de protection du port et du rempart nord qui plonge dans le bassin du port.

Depuis le classement Monument Historique de l'île, la reconstruction de cette digue est devenue obligatoire au regard du Code du Patrimoine car elle assure la protection du monument. Reste à savoir comment, car la question est assez complexe.

Cette digue, reconstruite deux fois au cours de l'histoire du fort de l'île du Large, s'est détruite uniquement par manque d'entretien depuis plus de cent ans. Cette destruction a entraîné celle du môle de débarquement, puis de l'escalier qui, depuis le bassin du port, menait au pont-levis (voir illustration (P. 9). C'était le seul accès au fort, dé-

fendu par les meurtrières des deux corps de garde (dont un a été bombardé en juin 1944 et va recevoir une charpente de soutènement réalisée en coopération avec les élèves de la classe de charpente du Lycée Doucet de Cherbourg).

Cette étude, réalisée par la direction technique de Bouygues TP consiste à étudier la faisabilité conceptuelle et constructive d'une mise en protection pérenne des ouvrages existant vis-à-vis de la houle. Elle est réalisée à la seule initiative de l'association. Elle sera présentée dans notre prochaine publication.

Elle devrait être suivie par une étude de projet sous la conduite de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, en charge de l'île du Large Saint-Marcouf, selon les règles administratives en la matière.

BULLETINS RÉPONSE

Ce bulletin vous permet d'effectuer simultanément et avec le même bulletin de régler :

Votre adhésion ou votre renouvellement d'adhésion 2022

Votre vote des résolutions de l'Assemblée Générale 2022

Votre Inscription aux journées Saint-Marcouf de cet été

Il est à détacher, à renseigner, à glisser dans l'enveloppe « T » avec les chèques de règlement et la poster sans l'affranchir.

ADHÉSION OU RENOUVELLEMENT DE VOTRE ADHÉSION 2022*

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE(S) ADHÉRENT(S)

Si vous êtes déjà adhérents 2022, il est inutile de remplir ce formulaire

(vous pouvez aussi adhérer et régler votre adhésion en ligne, sur le site de l'association www.ilesaintmarcouf.com/ sélectionner « soutenir », puis « adhérer ».

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel (en lettres capital) :

Je donne mon consentement au recueil et à l'utilisation des données me concernant par l'AILSM aux fins de gestion et d'information sur les activités et événements organisés par l'association. L'AILSM s'engage à ne pas divulguer, de quelque façon que ce soit, les informations personnelles vous concernant, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

VOTRE ADHÉSION**

Je souhaite : Adhérer à l'association Renouveler mon adhésion

Cotisation annuelle individuelle : 20 €

Cotisation annuelle couple : 30 €

Cotisation annuelle famille : 30 € (+ 10 € par enfant mineur ou 20 € + 10 € par enfant mineur pour un parent seul)

• Nombre d'adultes :

• Nombre d'enfants adhérents :

Cotisation annuelle association ou collectivité territoriale : 50 €

Don à l'association incluant la cotisation :

Un reçu fiscal vous est envoyé, à partir de 20 € il vous permet une défiscalisation de 66% au titre des associations reconnues d'intérêt général.

Signature :

MODE DE RÈGLEMENT

par chèque à l'ordre de « AILSM » à joindre dans l'enveloppe « T » préaffranchie, sans aucun autre document ou à adresser à : AILSM - BP 201 - 50500 CARENTAN LES MARAIS

BULLETIN DE VOTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

POUR VOTER, VOUS DEVEZ ÊTRE À JOUR DE VOTRE COTISATION 2022. À DÉFAUT, VOUS POUVEZ ADHÉRER OU RENOUVELER VOTRE ADHÉSION SIMULTANÉMENT À VOTRE VOTE

Pour voter, cochez les cases correspondantes à votre choix dans le tableau ci-dessous. (une seule case par ligne). Insérez ce bulletin dans l'enveloppe préaffranchie et postez-la.

Les votes doivent parvenir à l'association avant le 10 juillet, passé ce délai, ils ne pourront plus être pris en considération.

Nom** et prénom(s) du/des votant(s) :

Nombre d'adhérents** (cas des adhésions familiales) :

RÉFÉRENCE	RÉSOLUTION	VOTE		
		Pour	Contre	Abstention
AG 1	Rapport moral	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
AG 2	Rapport financier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
AG 3	Orientations 2022-2023	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
AG 4	Budget prévisionnel 2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* Cocher les cases concernées et compléter. ** Mentions obligatoires pour la validation des votes.

INSCRIPTIONS AUX JOURNÉES SAINT-MARCOUF AVANT LE 10 JUILLET



Pour participer à l'une de ces journées il faut être adhérent de l'association ou le devenir en même temps que vous vous inscrivez à l'une de ces journées ; pour s'inscrire, merci de remplir les lignes ci-dessous et en cochant les cases correspondant à la journée et aux activités auxquelles vous souhaitez participer.

Vous pouvez aussi vous inscrire en ligne en vous connectant sur le site de l'association : www.ilesaintmarcouf.com/soutenir/adhesion

La journée

GRANDCAMP-MAISY : SAMEDI 16 JUILLET

CARENTAN-LES-MARAIS : SAMEDI 23 JUILLET
(sortie en mer autour de l'Île du Large le 30 juillet)

SAINT-VAAST-LA-HOUGUE : SAMEDI 2 AOÛT

Les activités

- **Tour de l'île à bord de la vedette « Belle de Carentan »**, (participation aux frais : 15 €/personne, quel que soit l'âge du passager), à régler avec votre inscription.
- **Conférence débat**
- **Verre des amis**

Nom :

Prénoms :

Adresse postale, rue, commune et code postal :

Courriel :

Tél. portable :

Glissez ce bulletin dans l'enveloppe « T », avec un chèque bancaire du montant de votre participation aux frais pour la sortie en mer si vous vous y inscrivez, et postez la, sans l'affranchir.

Quelques précisions

Pour la bonne organisation de ces journées Saint-Marcouf et la sortie en mer, un minimum de règles s'imposent.

- **La participation à l'une des journées « Saint-Marcouf » est strictement réservée aux adhérents à jour de cotisation 2022, pour soi-même et, le cas échéant, pour son conjoint et ses enfants (cotisation couple ou famille).**
- La participation à la conférence -débat et au « Verre des Amis » requiert une inscription préalable, même si vous ne souhaitez pas effectuer la sortie en mer.
- Seule la sortie en mer à bord de la vedette « Belle de Carentan » nécessite une participation aux frais (15 €/personne, quel que soit l'âge du passager), à régler avec votre inscription.
- Les places à bord de la « Belle de Carentan » sont attribuées dans l'ordre de réception des réservations. Le nombre de places étant évidemment limité (50 passagers).
- A réception de votre inscription, l'association vous adressera, par courriel, la confirmation de votre réservation ou vous informera que votre participation à cette sortie en mer n'a pu être retenue faute de place disponible.
- Cette confirmation de réservation sera à présenter à l'entrée de la conférence-débat, du Verre des Amis et à l'embarquement sur la « Belle de Carentan ».

Annulation de la sortie en mer

- En cas de mauvais temps (décision du capitaine), l'association remboursera les places.
- En cas d'annulation de votre part, le versement restera acquis à l'association, qui se réserve de pouvoir en faire bénéficier un autre adhérent.

L'inscription à ces journées implique l'acceptation pleine et entière de ces conditions.

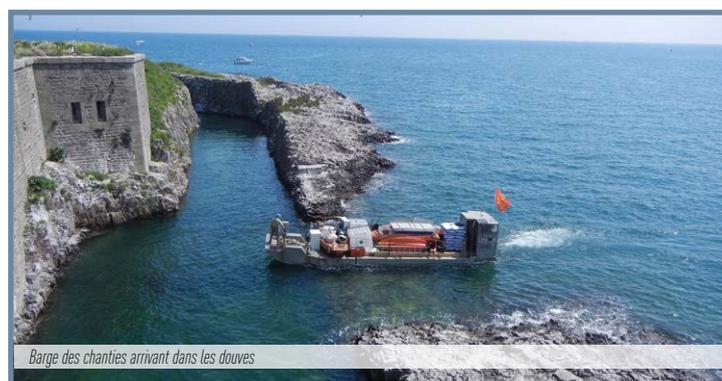
Les Echos de l'Île du Large ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÎLE DU LARGE SAINT-MARCOUF

Association régie selon la loi de 1901 -J.O. du 13 décembre 2013 - Reconnue d'intérêt général
N° de Siret : 503 864 282 00028

Siège social : **Mairie de Carentan - BP 20
50500 CARENTAN LES MARAIS**

www.ilesaintmarcouf.com /  [ilesaintmarcouf](https://www.facebook.com/ilesaintmarcouf)

Responsable de la publication : *Christian Dromard*



Barge des chantiers arrivant dans les douves

